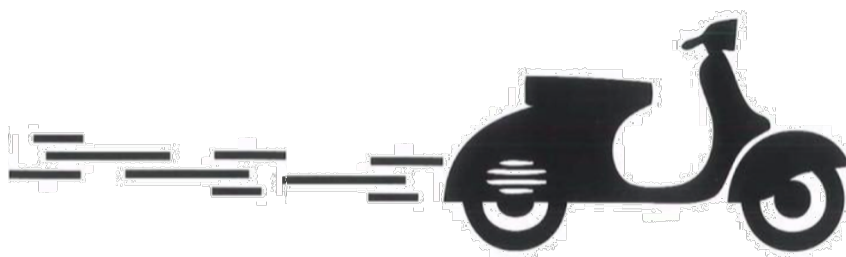


BARÈME DES HONORAIRES

VENTE

**Honoraires T.T.C. à la charge du vendeur
(Sauf convention contraire) – non cumulatif**

Jusqu'à 80 000 €	=	10% du prix de vente maximum (avec un minimum de 2 000€)
De 80 001 € à 130 000 €	=	8% du prix de vente maximum
De 130 001 € à 190 000 €	=	7% du prix de vente maximum
De 190 001 € à 300 000€	=	6% du prix de vente maximum
De 300 001 € à 350 000€	=	5,5% du prix de vente maximum
Au-delà de 350 001 €	=	5% du prix de vente maximum



*A compter du 13/01/2021
Taux de TVA : 20%*

BARÈME DES HONORAIRES

LOCATION

Honoraires TTC à la charge du locataire :

Zone très tendue : 12€/m² pour la visite + constitution du dossier + rédaction du bail + 3€/m² pour la rédaction de l'état des lieux

Zone tendue : 10€/m² pour la visite + constitution du dossier + rédaction du bail + 3€/m² pour la rédaction de l'état des lieux

Autre zone : 8€/m² pour la visite + constitution du dossier + rédaction du bail + 3€/m² pour la rédaction de l'état des lieux

Honoraires TTC à la charge du propriétaire :

Zone très tendue : 12€/m² pour la visite + constitution du dossier + rédaction du bail + 3€/m² pour la rédaction de l'état des lieux + 50€ d'honoraires d'entremise et de négociation

Zone tendue : 10€/m² pour la visite + constitution du dossier + rédaction du bail + 3€/m² pour la rédaction de l'état des lieux + 50€ d'honoraires d'entremise et de négociation

Autre zone : 8€/m² pour la visite + constitution du dossier + rédaction du bail + 3€/m² pour la rédaction de l'état des lieux + 50€ d'honoraires d'entremise et de négociation

GESTION LOCATIVE

Frais de gestion courante : 6% TTC du loyer charges comprises

Garantie Loyers Impayés : 2.7% TTC du loyer charges comprises

*A compter du 15/11/2020
Taux de TVA : 20%*